



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU DOUBS

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

15 janvier 2019

INFO PRESSE

Dossier n°1813 A : La commission rend un avis favorable à la demande d'Exploitation Commercial déposée par la SCI Charlot sise 4 A rue de la Feschottes du Haut à Dampierre Les Bois (25490) relatif à l'extension d'une ensemble commercial afin de porter sa surface de vente de 3996 m² à 4409 m² par extension de 413 m² de la surface de vente du magasin Netto (secteur 1) afin de porter sa surface vente de 796 m² à 1209 m², rue de Beaucourt à Dampierre les Bois (25490) (8 voix POUR – 2 voix CONTRE)

Cet avis sera :

- notifié au bénéficiaire dans un délai de 10 jours à compter de la tenue de la commission
- inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Doubs dans les 10 jours suivants la notification et publiée, dans les mêmes délais, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le départemental
- affiché en mairie d'Audincourt, commune d'implantation du projet

Les recours prévus à l'article L. 752-17 du code de commerce peuvent être adressés dans délai d'un mois au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial – secrétariat de la CNAC – T2L2DOC 121, bâtiment SIEYES, 61 Boulevard Vincent Auriol, 75 703 PARIS Cedex 13